

<p>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 75 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 13 Absent(s) excusé(s) : 26 Absent(s) : 8</p>
--	---	---

Date de convocation : 21 juin 2016

Vote(s) pour : 77
Vote(s) contre : 5
Abstention(s) : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 27 juin 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2016-06-27-CC-2.1 : Compte Administratif 2015.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GROS, l'un de ses membres, élu conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz,

1 – APPROUVE le Compte Administratif 2015 de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, lequel peut se résumer ainsi :



BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Résultat reporté	3 117 719,94	
Opérations de l'exercice	76 679 891,38	75 213 117,50
Total de section	79 797 611,32	75 213 117,50
Solde d'exécution	-4 584 493,82	
 <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
Résultat reporté		5 894 445,82
Opérations de l'exercice	154 236 544,31	159 933 659,62
Total de section	154 236 544,31	165 828 105,44
Solde d'exécution		11 591 561,13

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération Intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 –

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 27 juin 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Approbation du Compte de Gestion 2015. - Annexe : Tableaux.	1	 
Point 2.1 – Compte Administratif 2015. - Annexe : Rapport CA 2015. - Annexe : Document CA 2015.	1	
Point 2.2 – CA 2015 – Bilan des AP de MM au 31 décembre 2015. - Annexe B1. - Annexe B2.	1	
Point 3 – Affectation du résultat de l'exercice 2015.	6	
Point 4 – Décision modificative 1-2016. - Annexe : Budget Principal. - Annexe : Budget annexe "Archéologie préventive".	1	
Point 5 – Pacte Financier et Fiscal de Solidarité. - Annexe.	1	
Point 6 – Rapport d'activité de la CCSP pour l'année 2015. - Annexe : Rapport d'activité. - Annexe : Procès-Verbal de la Commission.	1	
Point 7 – Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 9 mai 2016. - Annexe : Bureau du 13 juin 2016.	1	
Point 8 – Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.	1	
Nombre total des actes transmis : 14 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 27 juin 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



TOTAL GENERAL	234 034 155,63	241 041 222,94
Résultat de clôture		7 007 067,31
Reste à réaliser	5 210 471,00	3 700 709,00
RESULTAT DEFINITIF	239 244 626,63	244 741 931,94
RESULTAT CUMULE		5 497 305,31

Budget Annexe "Déchèteries"

	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat reporté	8 110,02	
Opérations de l'exercice	4 281,43	17 847,67
Total de section	12 391,45	17 847,67
Solde d'exécution		5 456,22
SECTION D'EXPLOITATION		
Résultat reporté		583 791,78
Opérations de l'exercice	4 985 695,87	4 331 273,63
Total de section	4 985 695,87	4 915 065,41
Solde d'exécution	-70 630,46	
TOTAL GENERAL	4 998 087,32	4 932 913,08
Résultat de clôture	-65 174,24	
Reste à réaliser		
RESULTAT DEFINITIF	4 998 087,32	4 932 913,08
RESULTAT CUMULE	-65 174,24	

Budget Annexe "Archéologie Préventive"

	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat reporté	700 241,21	
Opérations de l'exercice	238 886,74	914 051,16
Total de section	939 127,95	914 051,16
Solde d'exécution	-25 076,79	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté	208 845,98	
Opérations de l'exercice	1 249 353,70	1 207 486,20
Total de section	1 458 199,68	1 207 486,20
Solde d'exécution	-250 713,48	
TOTAL GENERAL	2 397 327,63	2 121 537,36
Résultat de clôture	-275 790,27	
Reste à réaliser	999 500,00	999 500,00
RESULTAT DEFINITIF	3 396 827,63	3 121 037,36

RESULTAT CUMULE -275 790,27

Budget Annexe "Transports Publics"

	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat reporté		531 065,13
Opérations de l'exercice	20 644 445,55	20 056 203,09
Total de section	20 644 445,55	20 587 268,22
Solde d'exécution	-57 177,33	
SECTION D'EXPLOITATION		
Résultat reporté		1 014 037,70
Opérations de l'exercice	63 869 314,77	64 040 293,16
Total de section	63 869 314,77	65 054 330,86
Solde d'exécution		1 185 016,09
TOTAL GENERAL	84 513 760,32	85 641 599,08
Résultat de clôture		1 127 838,76
Reste à réaliser	670 000,00	1 060 000,00
RESULTAT DEFINITIF	85 183 760,32	86 701 599,08
RESULTAT CUMULE		1 517 838,76

Budget Annexe "Zones en Régie"

	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat reporté	1 565 394,98	
Opérations de l'exercice	8 149 205,31	4 721 732,75
Total de section	9 714 600,29	4 721 732,75
Solde d'exécution	-4 992 867,54	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté		1 797 898,69
Opérations de l'exercice	8 211 573,10	8 249 195,31
Total de section	8 211 573,10	10 047 094,00
Solde d'exécution		1 835 520,90
TOTAL GENERAL	17 926 173,39	14 768 826,75
Résultat de clôture	-3 157 346,64	
Reste à réaliser	0,00	0,00
RESULTAT DEFINITIF	17 926 173,39	14 768 826,75
RESULTAT CUMULE	-3 157 346,64	

Budget Annexe "Déchets OM - VAL SAINT-PIERRE"

Dépenses Recettes

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat reporté		82 934,16
Opérations de l'exercice	0,00	27 480,00
Total de section	0,00	110 414,16
Solde d'exécution		110 414,16
SECTION D'EXPLOITATION		
Résultat reporté		13 958,39
Opérations de l'exercice	572 335,24	522 327,57
Total de section	572 335,24	536 285,96
Solde d'exécution	-36 049,28	
TOTAL GENERAL	572 335,24	646 700,12
Résultat de clôture		74 364,88
Reste à réaliser	0,00	0,00
RESULTAT DEFINITIF	572 335,24	646 700,12
RESULTAT CUMULE		74 364,88

- 2 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
3 – ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
4 – ARRETE le montant définitif des titres émis pour l'année 2015 concernant les frais pour le personnel mis à disposition à l'encontre de la Régie HAGANIS à 4 862 874,99 € au titre des salaires de janvier à décembre 2015 et pour les frais annexes : 163 231,64 € au titre des dépenses des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2015, et 40 377,79 € au titre des dépenses du 4^{ème} trimestre 2014.

Pour extrait conforme
Metz, le 28 juin 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : Rapport de présentation

I. BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de l'exercice 2015 s'analyse comme suit :

- la section d'investissement présente un déficit de 1 466 773,88 € au titre de l'exercice, auquel il convient d'ajouter le solde déficitaire de l'exercice précédent (3 117 719,94 €), soit un déficit total de 4 584 493,82 €,
- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève pour l'exercice 2015 à 5 697 115,31 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté (5 894 445,82 €), portant l'excédent de fonctionnement à 11 591 561,13 €,
- les restes à réaliser qui s'élèvent à 5 210 471,00 € en dépenses et à 3 700 709,00 € en recettes font apparaître un besoin de financement de 1 509 762,00 €,
- après déduction du besoin de financement des restes à réaliser, le résultat de clôture cumulé excédentaire s'élève à 5 497 305,31 €.

EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 EN K€
Budget Principal

DEPENSES				
	CA 2014***	BTV 2015 *	CA 2015***	variation CA 15 /CA 14
I. Fonctionnement				
Dépenses réelles	150 723	152 572	144 447	-4,2%
Mouvements d'ordre	9 388	15 280	9 790	4,3%
TOTAL FONCTIONNEMENT	160 111	167 852	154 237	-3,7%
<i>solde d'exécution reporté</i>	-	-	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT avec reprise	160 111	167 852	154 237	-3,7%
II. Investissement				
Dépenses réelles	55 712	65 553	49 974	-10,3%
<i>dont gestion dette-trésorerie (OGDT)**</i>	4 000	13 900	13 900	247,5%
<i>dont dépenses réelles hors OGDT</i>	51 712	51 653	36 074	-30,2%
Mouvements d'ordre	2 635	43 363	26 706	913,5%
TOTAL INVESTISSEMENT	58 346	108 916	76 680	31,4%
<i>solde d'exécution reporté</i>	4 847	3 118	3 118	
TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise	63 193	112 034	79 798	26,3%
TOTAL GENERAL avec reprise	223 304	279 886	234 035	4,8%
RECETTES				
	CA 2014***	BTV 2015 *	CA 2015***	variation CA 15 /CA 14
I. Fonctionnement				
Recettes réelles	160 253	160 658	158 635	-1,0%
Mouvements d'ordre	2 635	1 300	1 299	-50,7%
TOTAL FONCTIONNEMENT	162 888	161 958	159 934	-1,8%
<i>solde d'exécution reporté</i>	3 117	5 894	5 894	-
TOTAL FONCTIONNEMENT avec reprise	166 005	167 852	165 828	-0,1%
II. Investissement				
Recettes réelles	50 688	51 573	40 016	-21,1%
<i>dont gestion dette-trésorerie (OGDT)**</i>	4 000	13 900	13 400	235,0%
<i>dont article 1068</i>	0			
<i>dont recettes réelles autres</i>	46 688	37 673	26 616	-43,0%
Mouvements d'ordre	9 388	57 343	35 197	274,9%
TOTAL INVESTISSEMENT	60 076	108 916	75 213	25,2%
<i>solde d'exécution reporté</i>	-	-	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise	60 076	108 916	75 213	25,2%
TOTAL GENERAL avec reprise	226 081	276 768	241 041	6,6%

*BTV = Budget Total Voté = BP +BS + DM + Virements

**OGDT = Opérations de gestion de la Dette - Trésorerie = flux au compte 16449

*** y compris Restes à réaliser au 31/12

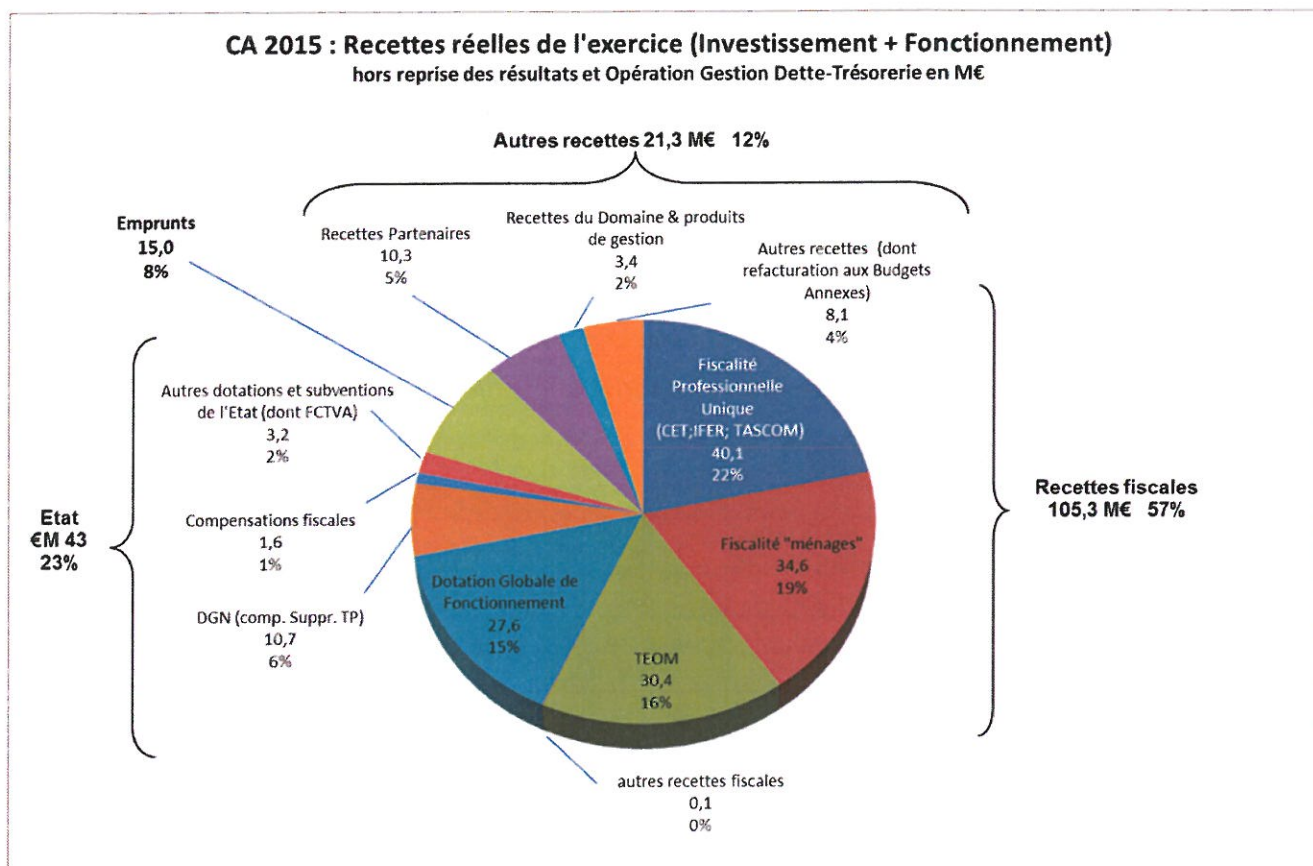
Dans le détail, le Compte Administratif 2015 du Budget Principal s'établit en mouvements réels, ainsi qu'il suit :

1^{ère} partie : LES RECETTES (présentation cumulée des mouvements réels en investissement et en fonctionnement).

Les recettes réelles totales du Compte Administratif 2015 s'établissent à 204 544 830 € (-4,4% par rapport à 2014). Hors excédents de fonctionnement capitalisés et opérations de gestion dette – trésorerie, les recettes réelles s'élèvent à 184 750 385 €, soit une baisse de 7,2 % par rapport au compte administratif 2014. Sur ce périmètre le taux de réalisation des recettes prévisionnelles 2015 est de 98,7% en fonctionnement et 77,6% en investissement (en adéquation avec le taux de réalisation des dépenses).

RECETTES REELLES - CA 2015 (€)	CA 2014	CA 2015	évolution 15/14
Fiscalité directe	70 726 415	74 777 864	5,7%
dont TPU			
dont Fiscalité Professionnelle Unique (CET;IFER; TASCOM)	37 343 141	40 138 854	7,5%
dont fiscalité "ménages"	33 383 274	34 639 010	3,8%
TEOM	27 012 336	30 372 186	12,4%
autres recettes fiscales	107 619	147 365	36,9%
Dotation Globale de Fonctionnement	30 893 604	27 565 152	-10,8%
DGN (compensation réforme suppression TP)	10 732 118	10 732 118	0,0%
Compensations fiscales	1 809 034	1 613 386	-10,8%
Autres dotations et subventions de l'Etat (dont FCTVA)	3 955 101	3 183 291	-19,5%
Emprunts	10 000 000	15 000 000	50,0%
Recettes Partenaires	11 623 000	10 314 750	-11,3%
Recettes du Domaine & produits de gestion	7 824 781	3 420 964	-56,3%
Autres recettes (dont refacturation aux Budgets Annexes)	24 360 763	8 123 309	-66,7%
TOTAL Recettes Réelles hors OGDT	199 044 771	185 250 385	-6,9%
Opérations Gestion dette - trésorerie (OGDT)	4 000 000	13 400 000	235,0%
RECETTES REELLES TOTALES hors article 1068	203 044 771	198 650 385	-2,2%
Excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068)	7 896 229	0	-100,0%
TOTAL Recettes Réelles de l'exercice	210 941 000	198 650 385	-5,8%
Reprise du résultat antérieur	3 117 485	5 894 446	89,1%
TOTAL RECETTES REELLES CA	214 058 485	204 544 830	-4,4%

CA 2015 : Recettes réelles de l'exercice (Investissement + Fonctionnement)
hors reprise des résultats et Opération Gestion Dette-Trésorerie en M€



1) Les recettes fiscales

a) La fiscalité professionnelle unique

➤ Taux 2015 de Fiscalité Professionnelle Unique

En 2015, le taux de la CFE est resté stable à 24,86%.

➤ Produits 2015 de Fiscalité Professionnelle Unique

Le produit global perçu au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique s'établit à 39 859 485 € en 2015 pour 37 343 141 € en 2014 (+7,5%) dont :

- Produit de Cotisation Foncière des Entreprises 2015 : 20 474 837 € pour 18 918 533 € en 2014 en raison de la progression des bases et la fin du dispositif d'exonération pour les autoentrepreneurs,
- Produit de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises 2015 : 14 531 987 € pour 13 598 166 € en 2014,
- Produit d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises Réseaux 2015 : 1 973 048 € pour 1 944 384 € en 2014,
- Produit de Taxe sur les Surfaces Commerciales 2015 : 2 879 613 € pour 2 882 028 € en 2014.

b) La fiscalité ménage

➤ Les taux

Les taux des taxes « ménages » sont restés stables à :

- 9,98% pour la Taxe d'Habitation.
- 1,09% pour la Taxe sur le Foncier Bâti.
- 7,41% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.
- La taxe additionnelle au Foncier Non Bâti, dont le taux n'est pas modulable par les collectivités, reste figée sur le taux de référence 2010, soit 37,60%.

➤ Le produit

Le produit global perçu au titre des taxes ménages levées par Metz Métropole s'établit à 34 918 379 € en 2015 pour 33 383 274 € en 2014 (+3,8%) dont :

- Taxe d'Habitation : 31 490 352 € pour 29 129 220 € en 2014 en raison de la progression des bases et de la suppression de la « demi-part des veuves ».
- Taxe sur le Foncier Bâti : 3 156 897 € pour 3 031 438 € en 2014.
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 99 425 € pour 99 844 € en 2014.
- La Taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti : 171 705 € pour 178 356 € en 2014.

c) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Les 2 anciens EPCI, Metz Métropole et la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre, avaient opté pour des choix différents en matière de financement de la compétence "collecte et traitement des ordures ménagères".

Aussi, la compétence « Gestion des Déchets » a été exercée depuis la fusion entre les 2 anciens EPCI :

* pour les 40 communes de l'ex-Metz Métropole : dans le cadre d'un Service Public Administratif (SPA) financé par la TEOM, et relevant du budget principal,

* pour les 4 communes de l'ex-Val Saint-Pierre : dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, et relevant du budget annexe « Déchets Val Saint-Pierre »,

Par délibération du 15 juin 2015, le Conseil de Communauté a voté l'unification du mode de financement à compter du 1^{er} janvier 2016 au profit de la TEOM.

➤ Le taux de TEOM

En vertu du principe acté en 2009 de couverture intégrale des dépenses du service d'enlèvement des ordures ménagères par la TEOM et les recettes spécifiques, et afin de financer le programme de conteneurisation des déchets doté d'une autorisation de programme de 25 000 000 €, le taux de TEOM a été porté à 11,06% à compter de 2015.

➤ Le produit de TEOM

En conséquence, le produit de TEOM a progressé de 27 012 336 € en 2014 à 30 372 186 € (+12,4%) en 2015.

2) Les concours financiers et participations de l'Etat

Les concours financiers et participations de l'Etat se sont établis pour 2015 à 43 093 947 € contre 47 389 857 € en 2014. Cette baisse globale est liée principalement à la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement et des compensations fiscales présentées ci-après :

- La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat en 2015 s'établit à 27 565 162 € contre 30 893 604 € en 2014 (-10,8%) intégrant la diminution liée à la Contribution au Redressement des Finances Publiques.
- Les compensations fiscales versées par l'Etat s'élèvent en 2015 à 1 613 386 € pour 1 809 034 € en 2014.
- La "Dotation Globale de Neutralisation" mise en place suite à la suppression de la Taxe Professionnelle a été perçue à hauteur de 10 732 118 €, en stabilité par rapport à 2014 et composée :
 - ✓ du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui a été notifié et perçu à hauteur de 7 200 000 €,
 - ✓ de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) encaissée à hauteur de 3 821 842 €,
- Les recettes de FCTVA ont été encaissées à hauteur de 2 367 562 € pour 2 694 572 € en 2014, en lien avec les réalisations des dépenses d'équipements.
- Les autres subventions de l'Etat se sont établies à 815 729 € en 2015 pour 1 260 530 € en 2014, principalement en investissement.

3) Les participations des autres partenaires

Les participations des autres partenaires se sont élevées à 10 314 750 € en 2015 contre 11 623 000 € en 2014 et sont composées pour l'essentiel :

- du remboursement par la Régie HAGANIS des frais de personnel et frais annexes versés pour les agents mis à sa disposition. Ce remboursement s'est élevé en 2015 à 4 862 875 € pour 5 229 700 € en 2014. La baisse régulière du nombre d'agents mis à disposition de la Régie explique cette évolution.
- des subventions et participations obtenues auprès des autres collectivités et de l'Union Européenne qui ont été encaissées à hauteur de 3 419 510 € pour 3 489 440 € en 2014 principalement en investissement.
- des subventions des éco-organismes en matière de gestion des déchets : 2 032 365 € pour 2 907 560 € en 2014. Cette baisse s'explique par les régularisations de paiements réalisées en 2014 par Eco-Emballages.

4) Les recettes du domaine et les recettes diverses

Les autres recettes s'établissent à 11 544 273 € pour 32 185 543 € en 2014. Cette diminution de 64% s'explique par une recette exceptionnelle en 2014 liée à une régularisation comptable concernant l'Avenue de la Seille (21 617 266 €).

Elles se répartissent entre :

- ✓ les recettes du domaine et les produits de ventes diverses qui s'établissent à 3 420 964 € (7 824 781 € en 2014) :
 - Le changement des modalités de refacturation à la Ville de Metz des charges de fonctionnement liées à la Direction Commune des Systèmes d'Information pour la part lui incombant. Suite à la délibération du Bureau du 30 novembre 2015, la refacturation à la Ville de Metz est déduite sur l'attribution de compensation versée à la Ville (pour mémoire, la facture 2014 était de 4 445 757 €).
 - les recettes des équipements culturels de Metz Métropole qui se sont établies à 1 109 206 € pour 1 055 807 € en 2014.
 - Les recettes de vente "matière" dans le cadre de la compétence déchets qui se sont établies à 1 492 442 € pour 1 714 742 € en 2014.
- ✓ les recettes diverses qui se sont établies à 8 123 309 € pour 24 360 763 € en 2014 (comprenant une recette exceptionnelle de 21 617 266 € liée à une régularisation comptable des dépenses sur la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre).

5) L'emprunt

Pour financer les dépenses d'équipement de l'exercice 2015, la Communauté d'Agglomération a mobilisé un emprunt de 8 000 000 € auprès de la Société de Financement Locale (SFIL), à taux fixe de 2,15% (cotation charte Gissler : 1A), sur une durée 20 ans.

De plus, parallèlement à la refacturation des embellissements urbains sur la voirie d'assise de METTIS par le budget annexe « Transports Publics » au budget principal pour un montant de 9 316 024 € TTC, une ligne de prêt de la

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) de 7 000 000 € a été transférée au budget principal. Cette ligne est indexée sur Euribor 3 mois (cotation charte Gissler : 1A) avec une marge de 1,77 sur une durée résiduelle de 34 ans au 31 décembre 2015.

Les Crédits Long Terme Renouvelable dits "emprunts-revolving" ont été utilisés lors de l'année 2015 pour la gestion dette – trésorerie à hauteur de 13 400 000 € sur les crédits budgétaires spécifiques à ces opérations (article 16449).

Le niveau de l'encours de dette du Budget Principal au 31 décembre 2015 s'élève à 68 738 201,52 € après intégration de ce nouvel emprunt. Il est composé de 15 lignes d'emprunt qui se situent en intégralité en A1 dans la classification de la charte dite "Gissler".

2^{ème} partie : LES DEPENSES (présentation cumulée des mouvements réels en investissement et en fonctionnement).

A] Les Autorisations de Programme (AP)

Pour le budget principal, au 31 décembre 2015, les autorisations de programme inscrites au titre du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) 2011/2014 représentent une enveloppe totale de 148 560 525 € pour les Autorisations de programme encore ouvertes.

Les crédits de paiements mandatés en 2015 sur ces Autorisations de Programmes ont été de 11 011 633 €. En cumulé, la réalisation est de 103 488 063 € soit 69,7% par rapport aux AP votées sur le PPI 2011/2014.

En anticipation du nouveau PPI, 4 nouvelles Autorisations de Programme ont été votées en 2015 :

- Programme de conteneurisation pour la collecte des déchets : 25 000 000 €
- Programme Logement Social 2015 : 2 100 000 €
- Subventions Enseignement Supérieur 2015 : 310 000 €
- Toiture de l'Opéra-Théâtre : 5 000 000 €

Les crédits de paiements mandatés en 2015 sur ces Autorisations de Programmes ont été de 600 593 €.

Budget Principal de Metz Métropole : autorisations de programme au 31 décembre 2015 (montants TTC)

Compétence	Millésime	Type AP	Durée AP	Date d'expiration	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)					Montant des Crédits de Paiements (CP)				
							Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Vote 2015	Montant Affecté	Montant de l'AP à annuler	Montant de l'AP au 31/12/2015	CP réalisés antérieurs	CP réalisés en 2015	CP 2016	Nouveau CP 2017 & suivants*	Solde à annuler au 31/12/2015
Gestion des déchets	2010	P	5	31/12/2016	QVGD001-01	Programme 2011/2014 : mobilier de collecte	10 466 000		10 466 000	0	10 466 000	9 425 483	813 274	180 000	47 243	0
	2010	P	5	31/12/2015	QVGD002-01	Programme 2011/2014 : renouvellement du parc de véhicule	2 835 000		2 835 000	0	2 835 000	2 453 844	293 504		0	87 652
	2015	P	5	31/12/2019	15QVGD01	Programme de conteneurisation		25 000 000	6 575 000	0	25 000 000		450 041	6 625 000	17 924 959	0
						Sous-total Gestion des déchets	13 301 000	25 000 000	19 876 000	0	38 301 000	11 879 327	1 556 819	6 805 000	17 972 202	87 652
Logement Social	2010	I	3	31/12/2016	QVLS001-10	Programme 2010 Logement Social	9 000 000		8 985 176	14 824	8 985 176	6 231 520	793 657	724 734	605 839	629 426
	2011	I	3	31/12/2016	QVLS001-11	Programme 2011 Logement Social	2 000 000		1 971 006	28 994	1 971 006	1 305 469	83 885	423 805	28 994	128 853
	2012	I	3	31/12/2016	QVLS001-12	Programme 2012 Logement Social	2 900 000		2 892 471	7 529	2 892 471	891 288	506 091	591 053	533 902	370 137
	2013	I	3	31/12/2017	QVLS001-13	Programme 2013 Logement Social	2 900 000		2 794 768	105 232	2 794 768	678 078	178 027	1 196 312	704 213	38 138
	2014	I	4	31/12/2017	QVLS001-14	Programme 2014 Logement Social	2 900 000		2 850 313	49 687	2 850 313	223 669	762 833	600 000	1 263 810	0
	2015	I	3	31/12/2017	15QVLS01	Programme 2015 Logement Social		2 100 000	2 070 698	29 302	2 070 698		120 552	50 000	1 900 146	0
						Sous-total Logement Social	19 700 000	2 100 000	21 564 432	0	21 800 000	9 330 024	2 445 045	3 585 904	5 036 904	1 166 554
Assainissement pluvial	2012	I	3X3	31/12/2016	QVEP001-12	Programme 2012-2014 assainissement pluvial	9 000 000		9 000 000	0	9 000 000	7 470 482	610 271		0	919 247
						Sous-total Assainissement Pluvial	9 000 000	0	9 000 000	0	9 000 000	7 470 482	610 271	0	0	919 247
Enseignement Supérieur	2010	P	5	31/12/2016	CTES001-01	Institut Lafayette	15 100 000		15 000 000	0	15 100 000	14 033 189	930 649	50 000	86 162	0
	2010	P	5	31/12/2016	CTES002-01	Plan Campus	5 312 500		5 312 500	0	5 312 500	4 368 273	344 000	600 000	227	0
	2011	P	5	31/12/2016	CTES003-01	CPER	5 145 000		730 000	0	5 145 000	278 804	154 656	96 450	4 615 090	0
	2013	I	3	31/12/2015	CTES004-13	Subventions 2013	271 300		202 000	69 300	202 000	169 819			1 481	30 700
	2014	I	4	31/12/2016	CTES004-14	Subventions 2014	271 300		239 000	32 300	239 000	27 800	155 000	56 200	0	0
	2015	I	3	31/12/2017	15CTES01	Subventions 2015		310 000	300 000	10 000	300 000		30 000	185 000	75 000	10 000
						Sous-total Enseignement Supérieur	26 100 100	310 000	21 783 500	0	26 410 100	18 877 885	1 614 305	987 650	4 777 960	40 700

Compétence	Millésime	Type AP	Durée AP	Date d'expiration	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)					Montant des Crédits de Paiements (CP)				
							Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Vote 2015	Montant Affecté	Montant de l'AP à annuler	Montant de l'AP au 31/12/2015	CP réalisés antérieurs	CP réalisés en 2015	CP 2016	Nouveau CP 2017 & suivants*	Solde à annuler au 31/12/2015
Développement économique	2010	P	5	31/12/2015	CTDE002-01	ZAC Marly Bellefontaine - MARLY	3 119 490		3 119 490	0	3 119 490	2 300 000	819 490		0	0
	2010	P	5	31/12/2020	CTDE001-01	Centre des Congrès	10 450 000		10 450 000	0	10 450 000	269 843	2 055 000	1 511 000	6 614 157	0
	2007	P	5	31/12/2019	CTDE003-01	ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - METZ	49 168 609		48 974 837	0	49 168 609	33 871 898		2 600 000	12 696 711	0
	2011	P	5	31/12/2015	CTDE004-01	Plateforme multimodale (port de Metz)	1 085 968			0	1 085 968				0	1 085 968
	2011	P	5	31/12/2015	QVHD001-01	Haut Débit	2 000 000		2 000 000	0	2 000 000	1 838 566			0	161 434
					Sous-total Développement économique	65 824 067	0	64 544 327	0	65 824 067	38 280 307	2 874 490	4 111 000	19 310 868	1 247 402	
Équipements culturels	2011	P	5	31/12/2018	ATEC001-01	Musées : Nouvel accueil et Chapelle des Petits Carmes-	4 680 000		4 680 000	0	4 680 000	705 209	424 570	1 000 000	2 950 220	-400 000
	2011	P	5	31/12/2016	ATEC002-01	Opéra Théâtre : Fenêtres et toits terrasses	1 450 000		1 450 000	0	1 450 000	808 635	469 112	170 000	0	2 253
	2011	P	5	31/12/2016	ATEC003-01	Rénovation 2011 - 2014 des équipements culturels	1 920 000		1 919 982	0	1 920 000	1 244 785	371 137	304 000	0	78
	2011	I	3	31/12/2016	ATEC004-11	Centre Pompidou Metz - Investissement 2011	1 000 000		1 000 000	0	1 000 000	830 192	150 570	0	10	19 228
	2012	I	3	31/12/2016	ATEC004-12	Centre Pompidou Metz - Investissement 2012	1 000 000		1 000 000	0	1 000 000	909 683	29 111	0	0	61 206
	2013	I	3	31/12/2016	ATEC004-13	Centre Pompidou Metz - Investissement 2013	800 000		800 000	0	800 000	642 276	139 578	0	0	18 146
	2014	I	4	31/12/2016	ATEC004-14	Centre Pompidou Metz - Investissement 2014	800 000		603 500	196 500	603 500	7 848	472 848	187 000	0	-64 196
	2013	P	5	31/12/2019	ATEC005-01	Rénovation du Foyer de l'Opéra-Théâtre	400 000		300 000	0	400 000	72 097	175 710	110 000	41 800	393
	2015	P	5	31/12/2019	15ATEC01	Rénovation des toitures de l'Opéra-Théâtre		5 000 000	650 000	0	5 000 000			180 000	4 820 000	0
					Sous-total Equipements Culturels	12 050 000	5 000 000	12 403 482	0	17 050 000	5 220 725	2 232 637	1 951 000	7 812 030	-362 891	
Moyens généraux	2012	P	5	31/12/2016	IDMG001-01	Schéma Directeur du Système d'Information	3 089 724		2 300 000	0	3 089 724	1 417 681	278 659	196 000	1 197 385	0
					Sous-total Moyens Généraux	3 089 724	0	2 300 000	0	3 089 724	1 417 681	278 659	196 000	1 197 385	0	
Sous-total du PPI2011/2014							149 064 891	0	141 876 043	504 366	148 560 525	92 476 430	11 011 633	10 596 554	31 387 244	3 088 663
Sous-total des programmes 2015								32 410 000	9 595 698	39 302	32 370 698		600 593	7 040 000	24 720 105	10 000
Total							149 064 891	32 410 000	151 471 741	0	181 474 891	92 476 430	11 612 226	17 636 554	56 107 349	3 098 663

* intégrant l'ajustement des CP suite à la constatation du CA 2015

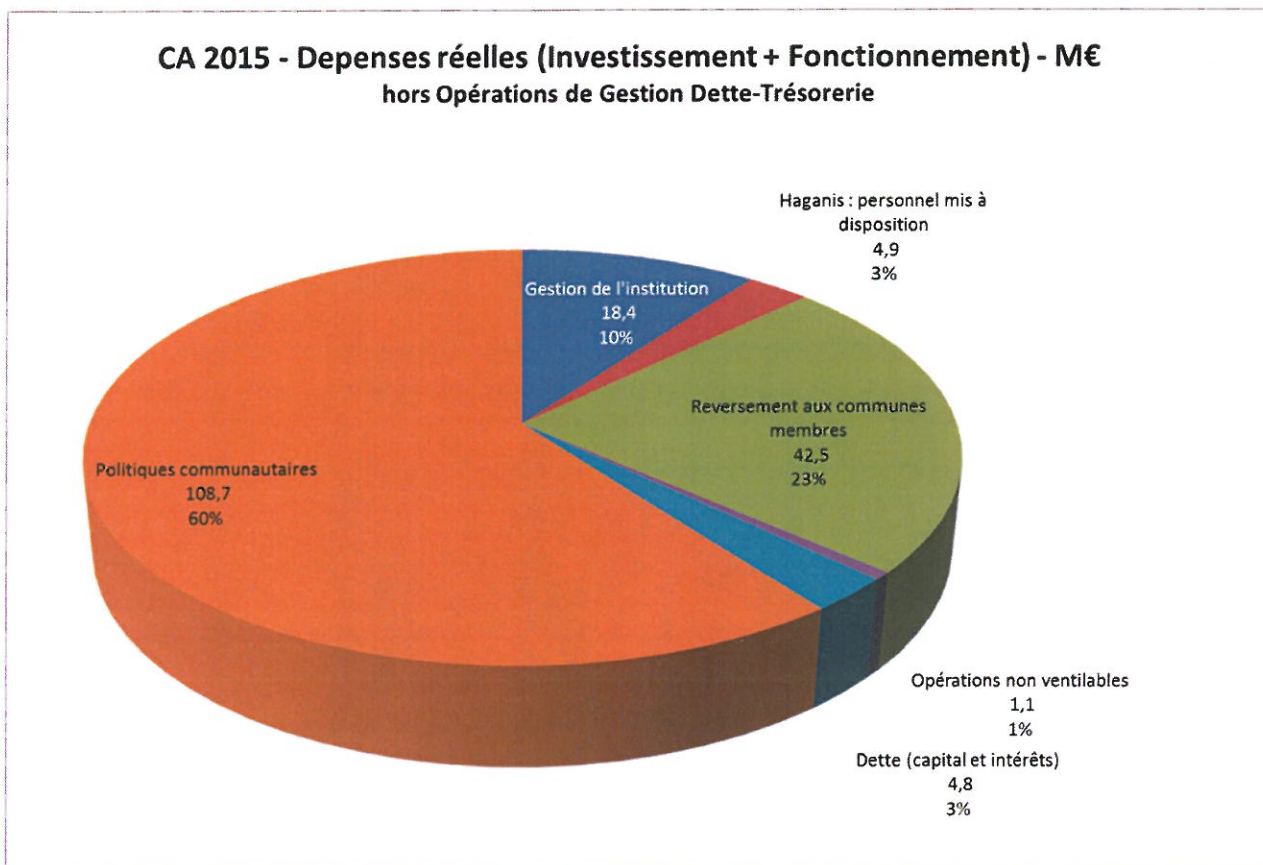
** Un abondement de 400 000 € a été effectué dans le cadre du BP 2016

B] Les réalisations de l'exercice

Les réalisations totales en dépenses du Compte Administratif 2015 de la Communauté d'Agglomération s'établissent à 234 034 155,63 € (hors restes à réaliser). Après déduction des reprises de résultat, les dépenses de l'exercice 2015 en mouvements réels s'élèvent à 194 420 043,20 €.

Hors Opérations de Gestion de Dette-Trésorerie (OGDT) de 13 900 000,00 €, les crédits réels mandatés en 2015 s'établissent à 180 520 043,20 € se répartissant pour 144 446 542,14 € en fonctionnement et 36 073 501,06 € en investissement.

Les taux de réalisation par rapport au budget total voté s'élèvent à 92 % en fonctionnement et à 70 % en investissement.



1) Les politiques communautaires

Les dépenses relatives à l'exercice direct des compétences de la Communauté d'Agglomération se sont établies à 108 749 745 € (taux de réalisation par rapport au budget total voté de 89%).

Les dépenses mandatées au titre des politiques communautaires représentent 60% des dépenses réelles 2015, hors gestion dette-trésorerie.

TOTAL : fonctionnement + investissement	CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	2015- taux consommation crédits en %	Variation CA 2014/CA2015
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	26 448 402	28 758 974	26 422 579	92%	0%
RENFORCER LA COMPETITIVITE	42 626 151	26 745 078	20 891 820	78%	-104%
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	55 971 690	67 136 027	61 435 046	92%	9%
TOTAL Politiques communautaires : fonctionnement + investissement	125 046 243	122 640 078	108 749 445	89%	-15%

a) Développer l'attractivité du territoire

Les dépenses (investissement et fonctionnement) liées au développement de l'attractivité du territoire se sont élevées à 26 422 579 € (réalisation de 92% des crédits votés).

TOTAL : fonctionnement + investissement	CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	2015- taux consommation crédits en %	Variation CA 2014/CA2015
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	26 448 402	28 758 974	26 422 579	92%	0%
Culture commun(30)	45 930	34 227	26 961	79%	-41%
CRR (3111)	6 009 875	6 352 225	6 167 662	97%	3%
ESAL (312)	2 350 454	2 350 137	2 202 625	94%	-6%
Opéra Théâtre (313)	7 717 966	8 556 161	8 125 922	95%	5%
Musée (322)	3 944 505	3 792 392	3 514 097	93%	-11%
Centre Pompidou-Metz (3221)	6 346 997	7 633 738	6 374 981	84%	0%
Dev Touristique (833)	32 677	40 094	10 332	26%	-68%

Les principales dépenses de l'exercice au titre de l'attractivité du territoire ont concerné :

➤ Culture commun (fonction 30)

Fonction 30		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2014/CA2015
Investissement	Dépenses :				
	AP		- €	- €	SO
	CP	11 299 €	6 768 €	4 656 €	<0%
	Recettes :	- €	- €	2 100 €	SO
Fonctionnement	Dépenses	34 631 €	27 459 €	22 305 €	<0%
	Recettes	- €	- €	- €	SO
TOTAL	Dépenses	45 930 €	34 227 €	26 961 €	<0%
	Recettes	- €	- €	2 100 €	SO

Les dépenses d'investissement ont principalement concerné des études pour 4 646 €.

Les dépenses de fonctionnement se sont établies à 22 305 € comprenant principalement des frais d'études et ainsi que les frais liés à la recherche de mécènes.

➤ **Le Centre Pompidou-Metz (fonction 3221) :**

Fonction 3221		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2014/CA2015
Investissement	Dépenses :				
	AP	800 000 €			<0%
	CP	1 544 266 €	2 457 729 €	1 208 681 €	<0%
	Recettes :		1 250 000 €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	4 802 731 €	5 176 009 €	5 166 300 €	7%
	Recettes	69 086 €	97 729 €	105 230 €	34%
TOTAL	Dépenses	6 346 997 €	7 633 738 €	6 374 981 €	<0%
	Recettes	69 086 €	1 347 729 €	105 230 €	34%

Les dépenses d'investissement ont mobilisé 1 208 681 € et correspondent pour l'essentiel aux travaux d'extension du restaurant (413 698 €) ainsi qu'aux programmes d'investissements 2011 à 2014 pour 792 107 €.

Parallèlement, en fonctionnement, la charge s'est élevée à 5 166 300 € constituée principalement de la contribution annuelle à l'EPCC Centre Pompidou-Metz (5 150 000 €), qui a été augmentée de 550 000 € pour faire face au désengagement partiel de la Région Lorraine.

➤ **Le Musée de La Cour d'Or - Metz Métropole (fonction 322) :**

Fonction 322		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2014/CA2015
Investissement	Dépenses :				
	AP				SO
	CP	925 834 €	940 977 €	731 483 €	-27%
	Recettes :				
	CP	43 137 €	154 445 €	76 300 €	43%
Fonctionnement	Dépenses	3 018 671 €	2 851 415 €	2 782 614 €	-8%
	Recettes	139 648 €	88 530 €	111 384 €	-25%
TOTAL	Dépenses	3 944 505 €	3 792 392 €	3 514 097 €	-12%
	Recettes	182 785 €	88 530 €	111 384 €	-64%

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 731 483 € dont notamment 137 284 € de crédits muséographiques (acquisition, restauration d'œuvres, ...) et 583 823 € pour les études et travaux de bâtiment dont 424 570 € pour le nouvel accueil du Musée.

En fonctionnement, les dépenses totales se sont élevées à 2 782 614 €. Les frais de personnel ont représenté 2 074 684 € ; les frais de fonctionnement du bâtiment 257 575 € ; 134 234 € pour les frais de communication et 276 628 € pour les frais muséographiques liés aux programmes d'expositions.

➤ **Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole (fonction 3111) :**

Fonction 3111		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2014/CA2015
Investissement	Dépenses :				
	AP		- €	- €	SO
	CP	197 465 €	305 294 €	267 385 €	26%
	Recettes :		12 500 €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	5 812 409 €	6 046 931 €	5 900 277 €	1%
	Recettes	507 996 €	243 600 €	476 911 €	-7%
TOTAL	Dépenses	6 009 875 €	6 352 225 €	6 167 662 €	3%
	Recettes	507 996 €	256 100 €	476 911 €	<0%

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 267 385 €, principalement pour des travaux de bâtiments et d'aménagements (216 111 €), ainsi que pour des acquisitions de matériel pédagogique et d'instruments (48 869 €).

Les dépenses se sont établies à 5 900 277 € en fonctionnement. Les frais de personnel ont représenté 5 403 340 € ; les frais de fonctionnement du bâtiment 276 739 € et les frais pédagogiques 139 662 €.

➤ **L'Opéra-Théâtre de Metz Métropole (fonction 313) :**

Fonction 313		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2014/CA2015
Investissement	Dépenses :				
	AP		5 000 000 €	5 000 000 €	SO
	CP	529 886 €	1 187 487 €	862 972 €	39%
	Recettes :				
	CP	78 787 €	55 000 €	101 740 €	23%
Fonctionnement	Dépenses	7 188 080 €	7 368 674 €	7 262 950 €	1%
	Recettes	938 388 €	861 500 €	844 306 €	-11%
TOTAL	Dépenses	7 717 966 €	8 556 161 €	8 125 922 €	5%
	Recettes	1 017 174 €	861 500 €	844 306 €	-20%

Les dépenses de l'Opéra-Théâtre sont ordonnancées hors-tax en raison de l'assujettissement de cet équipement à la TVA, ce qui permet de générer des économies de fonctionnement.

Investissement :

Une nouvelle autorisation de programme de 5 000 000 € a été votée, en anticipation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 afin de procéder à la rénovation urgente de la toiture de l'Opéra-Théâtre.

En crédits de paiements, les dépenses se sont établies à 862 972 € dont 390 912 € pour la rénovation de fenêtres et toits terrasses, 146 425 € pour la rénovation du foyer de l'Opéra et 131 422 € pour les autres travaux et investissements dans le bâtiment. Enfin 58 049 € ont été utilisés pour l'acquisition de matériels nécessaires à la scénographie.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2015 sont constatées à hauteur de 7 262 950 €. Elles sont constituées notamment de 2 263 642 € au titre de la programmation artistique (élaboration, production ou achat des spectacles), de 3 812 066 € de dépenses pour le personnel permanent, de 93 576 € pour les frais de communication et de 188 666 € pour les frais de fonctionnement du bâtiment.

➤ L'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (fonction 312) :

Fonction 312		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2014/CA2015
Investissement	Dépenses :				
	AP				SO
	CP	236 215 €	216 142 €	68 631 €	-244%
	Recettes :		- €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	2 114 239 €	2 133 995 €	2 133 994 €	1%
	Recettes	6 569 €	- €	1 760 €	-273%
TOTAL	Dépenses	2 350 454 €	2 350 137 €	2 202 625 €	-7%
	Recettes	6 569 €	- €	1 760 €	-273%

Les dépenses d'investissement ont porté sur le programme de rénovation et de maintenance du bâtiment pour 68 631 €.

Les dépenses en fonctionnement s'établissent à 2 133 994 € dont 2 112 020 € correspondant à la contribution annuelle à l'EPCC Ecole Supérieure d'Art de Lorraine - CEFEDM.

➤ Le développement touristique (fonction 833) :

Fonction 833		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2014/CA2015
Investissement	Dépenses :				
	AP		- €	- €	SO
	CP	23 437 €	20 094 €	1 476 €	<0%
	Recettes :				SO
Fonctionnement	Dépenses	9 240 €	20 000 €	8 856 €	<0%
	Recettes	- €	- €	- €	SO
TOTAL	Dépenses	32 677 €	40 094 €	10 332 €	<0%
	Recettes	- €	- €	- €	SO

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 476 € pour des panneaux de balisage des sentiers "balades natures" et à 8 856 € en fonctionnement pour les frais d'entretien des sentiers.

b) Renforcer la compétitivité du territoire, la création d'emplois et de richesse

Les dépenses liées au renforcement de la compétitivité du territoire se sont élevées à 20 891 820 € (soit une réalisation de 78% des crédits votés).

TOTAL : fonctionnement + investissement	CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	2015- taux consommation crédits en %	Variation CA 2014/CA2015
RENFORCER LA COMPETITIVITE	42 626 151	26 745 078	20 891 820	78%	-104%
Enseignement Sup - Recherche (23)	8 425 535	3 418 759	3 052 484	89%	-176%
Archéo Préventive (8103)	2 110 696	3 488 493	2 485 216	71%	15%
Planification territoriale (8104 ; 820)	2 496 980	2 719 434	2 608 311	96%	4%
Développement économique (90)	2 896 914	8 386 709	7 085 616	84%	59%
Aménagement des zones (901 à 909)	26 696 027	8 731 683	5 660 193	65%	-372%

Les principales dépenses de l'exercice pour l'axe "renforcer la compétitivité du territoire" concernent :

➤ **L'enseignement supérieur (fonction 23) :**

Fonction 23		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2014/CA2015
Investissement	Dépenses :				
	AP	271 300 €	310 000 €	310 000 €	12%
	CP	7 196 401 €	2 006 413 €	1 805 905 €	-298%
	Recettes :				
	CP	2 033 000 €	3 124 000 €	2 303 291 €	12%
Fonctionnement	Dépenses	1 229 134 €	1 412 343 €	1 246 579 €	1%
	Recettes	1 950 €	82 500 €	121 000 €	98%
TOTAL	Dépenses	8 425 535 €	3 418 756 €	3 052 484 €	-176%
	Recettes	1 950 €	82 500 €	121 000 €	98%

NB : Le CA 2015 intègre les frais de personnel des Pôles concernés

En investissement :

- Une autorisation de programme annuelle de 310 000 € a été votée pour le soutien aux établissements d'enseignement supérieur et affectée à hauteur de 300 000 €.
- En terme de crédits de paiement, les dépenses totales se sont élevées à 1 805 905 € et comprennent notamment :
 - ✓ 930 649 € pour l'achèvement des travaux de construction de l'Institut Lafayette,
 - ✓ 185 000 € de subventions d'investissement à l'Université de Lorraine, l'ENIM et l'ENSAM,
 - ✓ 344 000 € dans le cadre de la participation au plan Campus (Université de Lorraine : création d'un pôle santé / paramédical sur le Campus du Saulcy & déménagement de l'UFR Mathématiques / Physiques ..),
 - ✓ 154 656 € de crédits de paiements sur le programme du Contrat de Projets Etat Région (Université de Lorraine : Equipements PM²),
 - ✓ 45 245 € de travaux de sécurité dans le bâtiment de l'ESITC.

En fonctionnement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 1 246 579 € et sont essentiellement composées de :

- ✓ 908 730 € de subventions et cotisations versées aux acteurs de l'enseignement supérieur (Université, Georgia Tech Lorraine, ENIM ...),
- ✓ 160 404 € de frais liés à la mise en service du bâtiment Lafayette,
- ✓ 144 873 € de frais de personnel (ventilés dans la fonction pour la 1^{ère} fois au CA 2015).

➤ **Les interventions économiques (fonction 90) :**

Fonction 90		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2014/CA2015
Investissement	Dépenses :				
	AP	- €	- €	- €	SO
	CP	341 882 €	5 704 306 €	4 814 000 €	93%
	Recettes :	453 924 €	229 000 €	679 000 €	33%
Fonctionnement	Dépenses	2 555 032 €	2 682 403 €	2 271 616 €	-12%
	Recettes	431 592 €	652 423 €	657 613 €	34%
TOTAL	Dépenses	2 896 914 €	8 386 709 €	7 085 616 €	59%
	Recettes	885 516 €	881 423 €	1 336 613 €	34%

NB : Le CA 2015 intègre les frais de personnel des Pôles concernés

En investissement, 4 814 000 € de dépenses ont été mandatées et concernent le Centre de Congrès :

- ✓ le reversement de la subvention de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle (2 500 000 €),
- ✓ les premiers appels de fonds concernant les études préparatoires à la construction du bâtiment (2 284 000 €)

En fonctionnement : les dépenses totales s'établissent à 2 271 616 et se répartissent entre 1 270 600 € de subventions de fonctionnement aux partenaires de Metz Métropole (Metz Métropole Développement, ...), 304 056 € de rémunération au délégataire du Centre de Congrès (GL Events), 80 993 € de frais d'études et 145 724 € de taxes foncières pour le site de Metz Expo (somme refacturée au délégataire GL Events) et 223 484 € de frais de personnel (ventilés dans la fonction pour la 1^{ère} fois au CA 2015).

➤ **Les zones d'activité économique (fonctions 900 à 909) :**

Fonction 901 à 909		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2014/CA2015
Investissement	Dépenses :				
	AP	- €			#DIV/0!
	CP	26 376 830 €	8 368 412 €	5 316 057 €	-396%
	CP hors avenue de la Seille	4 759 564 €	8 368 412 €	5 316 057 €	10%
	Recettes :	- €	- €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	319 197 €	363 271 €	344 136 €	7%
	Recettes	- €	- €	408 €	100%
TOTAL	Dépenses	26 696 027 €	8 731 683 €	5 660 193 €	-372%
	Recettes	- €	- €	408 €	100%

Les dépenses d'investissement 2015 relatives à l'aménagement des zones d'activités économiques concédées, s'établissent à 5 316 057 € et concernent notamment :

- Une régularisation comptable suite à la fusion avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre concernant le Pôle Santé-Innovation de Mercy : 3 500 000 € ;
- Le versement du solde de la subvention d'équilibre pour la ZAC de Marly Belle Fontaine ;
- Le versement d'une avance au budget annexe "Zones en Régies" pour 900 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 344 316 € et portent sur l'entretien et le fonctionnement des voiries sur les zones d'activité.

➤ **L'archéologie préventive (fonction 8103)**

Fonction 8103		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2014/CA2015
Investissement	Dépenses :				
	AP		- €	- €	SO
	CP	- €	1 899 500 €	900 000 €	100%
	Recettes :		- €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	2 110 696 €	1 588 993 €	1 585 216 €	<0%
	Recettes	892 004 €	950 000 €	830 252 €	<0%
TOTAL	Dépenses	2 110 696 €	3 488 493 €	2 485 216 €	15%
	Recettes	892 004 €	950 000 €	830 252 €	<0%

Si un budget annexe « Archéologie Préventive » existe depuis 2010, certaines dépenses sont prises en charge globalement par le budget général (2 485 216 €), telles que les charges de personnel (878 031 €) et sont refacturées au budget annexe pour la part inhérente.

Parallèlement, la subvention d'équilibre versée par le budget principal, qui concerne notamment les activités relevant du service public (diagnostics archéologiques et promotion scientifique du produit des fouilles) s'élève à 705 900 €.

➤ **Planification Territoriale (fonctions 8104 et 820)**

Fonctions 8104 ; 820		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2014/CA2015
Investissement	Dépenses :				
	AP		- €	- €	SO
	CP	- €	- €	- €	SO
	Recettes :	- €	- €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	2 496 980 €	2 719 434 €	2 608 311 €	4%
	Recettes	282 570 €	247 000 €	240 061 €	<0%
TOTAL	Dépenses	2 496 980 €	2 719 434 €	2 608 311 €	4%
	Recettes	282 570 €	247 000 €	240 061 €	<0%

NB : Le CA 2015 intègre les frais de personnel des Pôles concernés

Ces dépenses relèvent du fonctionnement et concernent principalement :

- Au titre du SCoTAM, la contribution communautaire annuelle au financement du Syndicat Mixte pour 295 343 € ainsi que les frais de personnel dédiés (204 433 €) et les moyens mis à disposition du syndicat, qui font l'objet d'une refacturation au SCOTAM ;
- La subvention annuelle de fonctionnement à l'AGURAM de 1 794 900 € ;
- Les frais de personnel pour 205 489 € (ventilés dans la fonction pour la 1^{ère} fois au CA 2015).

c) Améliorer la qualité de vie dans l'agglomération

Les dépenses liées à l'amélioration de la qualité de vie dans l'agglomération se sont élevées en 2015 à 61 435 046 € soit un taux de réalisation de 92%.

TOTAL : fonctionnement + investissement	CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	2015- taux consommation crédits en %	Variation CA 2015/CA2014
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	55 971 690	67 136 027	61 435 046	92%	17%
Transports Urbains (815 et 8151)	6 864 796	5 508 311	4 487 189	81%	-25%
Gestion des déchets (812)	28 967 794	31 706 611	28 224 714	89%	9%
Assainissement Pluvial (811; 831)	5 257 800	4 850 750	4 350 047	90%	-8%
Politique du Logement et de la Ville (524 et 70)	3 356 981	3 561 788	3 353 383	94%	6%
Environnement et Développement Durable (830)	317 366	669 786	602 962	90%	53%
Urbanisme (810)	967 153	1 056 695	1 000 555	95%	8%
Pompiers (113)	8 870 596	8 931 691	8 915 315	100%	1%
Fourrière (112)	297 910	352 134	341 748	97%	15%
Gymnase VSP (411)	241 795	241 554	224 876	93%	0%
Propreté urbaine (813)	7 467	13 528	8 317	61%	45%
Pistes cyclables (8221)	201 793	303 210	154 839	51%	33%
Voirie (822)	620 239	9 939 969	9 771 101	98%	94%

Les principales dépenses de l'exercice pour l'axe "Améliorer la qualité de vie" concernent :

➤ **Les transports urbains (fonction 815 et 8151) :**

Fonctions 815 et 8151		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2015/CA2014
Investissement	Dépenses :				
	AP	- €	- €	- €	SO
	CP	- €	100 €	- €	SO
	Recettes :	- €	- €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	6 864 796 €	5 508 211 €	4 487 189 €	<0%
	Recettes	922 360 €	931 812 €	661 607 €	<0%
TOTAL	Dépenses	6 864 796 €	5 508 311 €	4 487 189 €	<0%
	Recettes	922 360 €	931 812 €	661 607 €	<0%

Suite à la création d'un budget annexe "Transports Publics", le budget principal porte principalement sur les dépenses de fonctionnement suivantes :

- les dépenses de personnel et frais annexes du Pôle Mobilité et déplacements pour 477 383 € et les moyens généraux qui font l'objet d'une refacturation au budget annexe ;
- 647 865 € pour l'entretien, le nettoyage et les frais de fonctionnement des voies de support METTIS dont la part affectée aux voies TCSP fait l'objet d'une refacturation au budget annexe ;
- le versement d'une subvention d'équilibre de 3 356 000 € (6 302 954 € en 2014) du budget principal vers le budget annexe.

➤ **La collecte, la valorisation et le traitement des déchets (fonction 812) :**

Fonction 812 (hors personnel Haganis)		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2015/CA2014
Investissement	Dépenses :				
	AP	855 000 €	25 000 000 €	25 000 000 €	97%
	CP	2 514 876 €	4 921 503 €	1 650 349 €	-52%
	Recettes :	14 960 €	10 000 €	11 305 €	-32%
Fonctionnement	Dépenses	26 452 919 €	26 785 108 €	26 574 365 €	0%
	Recettes	29 414 777 €	33 329 025 €	34 027 581 €	14%
TOTAL	Dépenses	28 967 794 €	31 706 611 €	28 224 714 €	-3%
	Recettes	29 429 737 €	33 339 025 €	34 038 886 €	14%

Investissement :

- ✓ Autorisations de programme : par anticipation sur le PPI 2016-2020, une autorisation de programme de 25 000 000 € a été votée afin de poursuivre le programme de mécanisation de la collecte en dotant l'ensemble des habitants de l'agglomération de conteneurs ou de points d'apports volontaires.
- ✓ Crédits de paiements :
Ils se sont établis à 1 650 349 € et concernent principalement :
 - le programme 2011/2014 de mobilier de collecte : 873 274 € pour les Points d'Apports Volontaires et les containers,
 - 450 041 € pour la nouvelle autorisation de programme "Conteneurisation",
 - les acquisitions liées au renouvellement du matériel roulant (255 341 €),
 - des travaux sur le Centre Technique Communautaire (71 693 €).

Les dépenses de fonctionnement concernant la compétence "collecte, valorisation et traitement des déchets" se sont élevées à 26 574 365 € et se répartissent principalement entre :

- ✓ 8 718 251 € de frais de personnel ;
- ✓ 11 096 624 € pour les prestations de la Régie Haganis concernant le tri et le traitement des ordures ménagères ;
- ✓ 4 480 176 € de contribution au budget annexe "Déchèteries" ;
- ✓ 185 680 € concernant les frais de fonctionnement du Centre Technique Communautaire ;
- ✓ 131 702 € portant sur les frais de communication ;
- ✓ Le solde concerne principalement la collecte en régie (carburant et maintenance des camions, nettoyage et réparations des points d'apports volontaire).

Les recettes spécifiques liées à la compétence "déchets" ont permis le financement intégral des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement. Elles se répartissent principalement entre la TEOM, les soutiens des éco-organismes et de l'ADEME pour le plan de prévention des déchets et les ventes matières.

➤ **L'assainissement pluvial (811 et 831) :**

Fonctions 811 ; 831		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2015/CA2014
Investissement	Dépenses :				
	AP	- €			SO
	CP	2 916 812 €	2 070 000 €	1 653 707 €	-76%
	Recettes :	35 529 €	- €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	2 340 988 €	2 780 750 €	2 696 340 €	13%
	Recettes	- €	160 €	- €	SO
TOTAL	Dépenses	5 257 800 €	4 850 750 €	4 350 047 €	-21%
	Recettes	35 529 €	160 €	- €	SO

NB : Le CA 2015 intègre les frais de personnel des Pôles concernés

Les dépenses d'investissement 2015 ont été réalisées à hauteur de 1 653 707 € dont principalement :

- 610 271 € au titre du programme de travaux relatifs aux ouvrages et réseaux d'eaux pluviales 2012-2014,
- 1 023 905 € pour le programme 2015.

En fonctionnement, les dépenses réalisées à hauteur de 2 696 340 € concernent essentiellement les prestations d'entretien des réseaux pluviaux confiées à Haganis (2 365 304 €) ainsi que les frais de personnel du pôle gestionnaire pour 264 505 € (ventilés dans la fonction pour la 1^{ère} fois au CA 2015).

➤ **Le logement et la politique de la ville (fonctions 524 et 70) :**

Fonctions 524 et 70		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2015/CA2014
Investissement	Dépenses :				
	AP	2 900 000 €	2 100 000 €	2 100 000 €	-38%
	CP	2 609 933 €	2 450 000 €	2 445 046 €	-7%
	Recettes :	84 765 €	- €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	747 048 €	1 111 788 €	908 337 €	18%
	Recettes	3 280 €	30 000 €	826 €	<0%
TOTAL	Dépenses	3 356 981 €	3 561 788 €	3 353 383 €	<0%
	Recettes	88 045 €	30 000 €	826 €	<0%

NB : Le CA 2015 intègre les frais de personnel des Pôles concernés

En investissement,

- concernant les autorisations de programme : une AP annuelle de 2 100 000 € a été ouverte en 2015
- les crédits de paiements se sont établis à 2 445 046 € et se répartissent principalement entre :
 - ✓ Les opérations du programme 2010 : 796 657 €
 - ✓ Les opérations du programme 2011 : 83 885 €
 - ✓ Les opérations du programme 2012 : 506 091 €
 - ✓ Les opérations du programme 2013 : 178 027 €
 - ✓ Les opérations du programme 2014 : 762 833 €
 - ✓ Les opérations du programme 2015 : 120 552 €

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 908 337 € et comprennent notamment :

- ✓ Au titre du logement social :
 - 128 126 € de frais d'études (PIG habitat dégradé, ...)
 - 68 730 € pour les cotisations aux différents organismes (FSL, ...)
 - 30 756 € pour les subventions aux partenaires (ADIL 57, CLAJ, ...)
- ✓ Au titre de la politique de la ville :
 - 410 833 € pour les subventions au titre de la politique de la ville dont la part majoritaire est constituée par le financement de la mission locale d'agglomération
 - 103 890 € pour les frais de gestion de l'aire provisoire de grand passage des gens du voyage (aménagements, fluides, gardiennage, régie ...).
- ✓ Les frais de personnel du pôle : 150 035 € (ventilés dans la fonction pour la 1^{ère} fois au CA 2015).

➤ **Environnement / développement durable (fonction 830) :**

Fonction 830		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2015/CA2014
Investissement	Dépenses :				
	AP				SO
	CP	78 820 €	625 €	367 €	<0%
	Recettes :				SO
Fonctionnement	Dépenses	238 546 €	669 161 €	602 595 €	60%
	Recettes	45 593 €	127 400 €	302 940 €	85%
TOTAL	Dépenses	317 366 €	669 786 €	602 962 €	47%
	Recettes	45 593 €	127 400 €	302 940 €	85%

NB : Le CA 2015 intègre les frais de personnel des Pôles concernés

En fonctionnement, les dépenses ont été mandatées à hauteur de 602 595 € dont :

- ✓ 41 596 € pour les études (Natura 2000, soirming sur le Mont Saint-Quentin ...),
- ✓ 258 022 € pour les opérations de communication relatives à la conférence climat et les manifestations préparatoires à la COP21 ainsi que pour Terres de Jim,
- ✓ 86 024 € pour les cotisations, principalement Air Lorraine et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin,
- ✓ 205 909 € pour les frais de personnel du pôle dont certains postes sont subventionnés (106 401 € de recettes en contre-partie) qui sont ventilés dans la fonction pour la 1^{ère} fois au CA 2015.

➤ **Urbanisme (fonction 810) :**

Fonction 810		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2015/CA2014
Investissement	Dépenses :				
	AP				SO
	CP	481 €	220 €	201 €	<0%
	Recettes :				SO
Fonctionnement	Dépenses	966 672 €	1 056 475 €	1 000 354 €	3%
	Recettes	- €			SO
TOTAL	Dépenses	967 153 €	1 056 695 €	1 000 555 €	3%
	Recettes	- €	- €	- €	SO

Les dépenses s'établissent principalement en fonctionnement pour 1 000 354 € dont 991 395 € pour les frais de personnel du pôle "urbanisme – gestion du droit des sols".

➤ **Fourrière Animale (fonction 112) :**

Fonction 112		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2015/CA2014
Investissement	Dépenses :				
	AP	- €	- €	- €	SO
	CP	- €	- €	- €	SO
	Recettes :				SO
Fonctionnement	Dépenses	297 910 €	352 134 €	341 748 €	13%
	Recettes	5 178 €	6 500 €	4 032 €	<0%
TOTAL	Dépenses	297 910 €	352 134 €	341 748 €	13%
	Recettes	5 178 €	6 500 €	4 032 €	<0%

Les dépenses s'établissent exclusivement en fonctionnement pour 341 748 € dont 145 761 € pour les frais de personnel et 191 291 € pour la rémunération du prestataire Chenil Service.

➤ **La voirie communautaire (fonction 822) :**

Fonction 822		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2015/CA2014
Investissement	Dépenses :				
	AP		- €	- €	SO
	CP	- €	9 366 200 €	9 333 932 €	100%
	Recettes :		- €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	620 239 €	573 769 €	437 169 €	<0%
	Recettes	44 968 €	100 000 €	23 406 €	<0%
TOTAL	Dépenses	620 239 €	9 939 969 €	9 771 101 €	94%
	Recettes	44 968 €	100 000 €	23 406 €	<0%

Investissement :

Dans le cadre du projet METTIS, les travaux de reconstruction des voiries communautaires ont été opérés avec amélioration de l'existant, notamment dans la traversée de l'hyper-centre de Metz afin de respecter la cohérence et l'harmonie des secteurs sauvegardés. Ces travaux dits « d'embellissement urbain » ne relevaient donc pas directement de la compétence « transports / mobilité », mais de la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».

En conséquence, et dans le respect des obligations fiscales, les 9 316 024 € TTC concernés ont été refacturés au budget principal conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 14 décembre 2015 ainsi que les recettes qui en ont assuré le financement, par le transfert d'une quote-part de l'emprunt Caisse des Dépôts (7 000 000 €). Les autres recettes sont le FCTVA et l'autofinancement.

Fonctionnement :

Les dépenses concernant la voirie communautaire se sont établies à 437 169 € et concernent principalement pour 261 176 € le remboursement des prestations d'entretien / maintenance assurées par les Villes de Metz et Woippy sur les voiries supportant les voies METTIS ainsi que les prestations et matériaux pour assurer la viabilité hivernale sur l'ensemble des voiries communautaires (120 486 €).

➤ **Le service de lutte contre l'incendie (fonction 113) :**

Fonction 113		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2015/CA2014
Investissement	Dépenses :				
	AP		- €	- €	SO
	CP	- €	- €	- €	SO
	Recettes :		- €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	8 870 596 €	8 931 691 €	8 915 315 €	1%
	Recettes	- €	- €	- €	SO
TOTAL	Dépenses	8 870 596 €	8 931 691 €	8 915 315 €	1%
	Recettes	- €	- €	- €	SO

Les dépenses relatives au service de lutte contre l'incendie s'établissent à 8 915 315 € dont 8 596 640 € de contribution annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Moselle. Les autres dépenses relèvent principalement des avantages acquis par les pompiers districaux avant leur transfert au SDIS.

➤ **Le Gymnase du Val Saint-Pierre (fonction 411) :**

Fonction 411 & 415		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2015/CA2014
Investissement	Dépenses :				
	AP		- €	- €	SO
	CP	39 261 €	12 931 €	9 930 €	<0%
	Recettes :		- €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	202 534 €	228 623 €	214 946 €	6%
	Recettes	1 865 €	1 565 €	2 535 €	26%
TOTAL	Dépenses	241 795 €	241 554 €	224 876 €	<0%
	Recettes	1 865 €	1 565 €	2 535 €	26%

Suite à la fusion avec la CC du Val Saint-Pierre et à l'harmonisation des compétences exercées par les anciens EPCI, Metz Métropole gère le gymnase du Val Saint-Pierre, devenu par délibération du 29 juin 2015 d'intérêt communautaire.

En investissement, les dépenses se sont établies à 9 930 € et concernent principalement des opérations d'achat de matériel sportif.

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 214 946 € dont 109 580 € de frais de personnel et 75 140 € pour le chauffage, l'électricité et la maintenance et 28 784 € de frais liés à l'activité du gymnase ainsi qu'au transport des enfants vers le gymnase (compétence rendue aux communes concernées en 2016).

➤ **Les pistes cyclables (fonction 8221) :**

Fonction 8221		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2015/CA2014
Investissement	Dépenses :				
	AP				SO
	CP	187 552 €	289 810 €	143 606 €	<0%
	Recettes :		43 000 €		SO
Fonctionnement	Dépenses	14 241 €	13 400 €	11 233 €	<0%
	Recettes	- €			SO
TOTAL	Dépenses	201 793 €	303 210 €	154 839 €	<0%
	Recettes	- €	43 000 €	- €	SO

Suite à l'harmonisation des compétences opérée après la fusion du 1^{er} janvier 2014, Metz Métropole gère les pistes cyclables du Val Saint-Pierre, devenues d'intérêt communautaire par délibération du 29 juin 2015.

Les dépenses se sont établies à 146 606 € en investissement et concernent la mise en œuvre des travaux initiés par l'ancienne Communauté de Communes.

En fonctionnement, 11 233 € ont été mandatés pour l'entretien des pistes.

➤ **La propreté urbaine (fonction 813) :**

Fonction 813		CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	Variation CA 2015/CA2014
Investissement	Dépenses :				
	AP		- €	- €	SO
	CP	- €	5 078 €	- €	SO
	Recettes :		- €	- €	SO
Fonctionnement	Dépenses	7 467 €	8 450 €	8 317 €	10%
	Recettes	- €	- €	- €	SO
TOTAL	Dépenses	7 467 €	13 528 €	8 317 €	10%
	Recettes	- €	- €	- €	SO

Dans l'attente de l'harmonisation des compétences exercées par les anciens EPCI, suite à la fusion, Metz Métropole a assuré le balayage des voiries du Val Saint-Pierre. En application de la délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2015, cette compétence est rétrocédée aux 4 communes concernées depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les dépenses se sont établies exclusivement en fonctionnement à 8 317 € correspondant à la rémunération de la prestation de balayage des voies.

2) Les autres dépenses

Les autres dépenses du budget principal de Metz Métropole se sont établies en 2015 à 71 768 138 € dont 4 855 118 € pour l'investissement et 66 913 020 € pour le fonctionnement.

La gestion de dette-trésorerie a mobilisé 13 900 000 € en dépenses.

Autres dépenses	CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	2015- taux consommation crédits en %	Variation CA 2014/CA2015
Total "Autres dépenses" : fonctionnement & investissement	77 388 372	78 462 589	71 768 138	91%	8%
Gestion de l'institution	21 765 377	20 071 837	18 431 197	92%	18%
Haganis (personnel mis à disposition) (812)	5 361 565	5 060 000	4 903 334 €	97%	9%
Reversement aux communes membres (AC et DSC)	45 689 033	45 982 500	42 529 979 €	92%	7%
Opérations non ventilables	189 618	1 580 748	1 056 626 €	67%	-82%
Dette (capital et intérêts)	4 382 779	5 767 504	4 847 002 €	84%	-10%
Gestion dette - trésorerie	4 000 000	13 900 000	13 900 000 €	100%	-71%

a) Les reversements aux communes membres :

En 2015, les reversements aux communes membres se sont élevés à 42 529 976 € dont :

- 36 741 805 € au titre des attributions de compensation, en application des derniers rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et intégrant la déduction directe de la quote-part des charges de fonctionnement de la Direction Commune des Services d'Information facturées à la Ville de Metz pour l'année 2015 en application de la délibération du 30 novembre 2015.
- 5 788 171 € au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire.

b) Le personnel mis à disposition de la Régie Haganis :

Les dépenses liées au personnel mis à disposition de la Régie Haganis se sont établies à 4 903 334 € en 2015, exclusivement en fonctionnement.

Elles comprennent les rémunérations, charges sociales et frais annexes (cotisations APM, mutuelles ...) et font l'objet d'une refacturation intégrale à la Régie. Compte tenu des départs (retraites, mutations, ...) le nombre d'agents mis à disposition apparaît en diminution chaque année.

c) La gestion de l'institution communautaire :

TOTAL : fonctionnement + investissement	CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	2015- taux consommation crédits en %	Variation CA 2014/CA2015
 FONCTIONNEMENT INST. COMMUNAUTAIRE	21 765 377	20 071 837	18 431 197	92%	-15%
Administration générale (Fct 020 hors HA)	11 646 231	10 333 752	9 663 311	94%	-17%
DCSI (0201 à 0204)	8 110 765	7 237 802	6 367 804	88%	-21%
Assemblée Communautaire (021)	1 286 157	1 319 092	1 259 092	95%	-2%
Information et communication (023)	722 225	1 181 192	1 140 989	97%	58%

Les frais de gestion de l'institution (investissement et fonctionnement cumulés) se sont élevés en 2015 à 18 431 197 € pour 21 765 377 € en 2014 et se décomposent entre :

Investissement :

TOTAL : investissement	CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	2015- taux consommation crédits en %	Variation CA 2014/CA2015
Total Gestion de l'Institution	2 963 012	2 173 652	1 581 276	73%	-47%
Administration générale (Fct 020 hors Haganis)	211 038	187 243	98 618	53%	-53%
DCSI (0201 à 0204)	2 742 615	1 937 418	1 437 272	74%	-48%
Assemblée Communautaire (021)	9 360	5 000	5 000	100%	-47%
Information et communication (023)	-	43 991	40 385	92%	SO

L'investissement avec un montant de 1 581 276 € se décompose principalement entre :

- Des investissements au titre de l'administration générale : 98 618 € pour des travaux dans les bâtiments et pour l'achat d'outillage et de mobiliers.
- Des investissements informatiques qui se sont élevés à 1 437 272 € et se répartissent principalement entre :
 - 278 659 € au titre de l'Autorisation de Programme « Schéma Directeur Informatique »,
 - 650 605 € pour les réseaux et télécoms,
 - 361 541 € pour l'acquisition de logiciels et de matériels,
 - 61 681 € pour le Système d'Information Géographique,
 - 62 823 € de travaux d'aménagement sur le bâtiment abritant la DCSI.

Les investissements concernent à la fois les investissements de Metz Métropole et de la Ville de Metz et sont refacturés à cette dernière pour sa quote-part.

TOTAL : fonctionnement	CA 2014	Budget Total Voté 2015	CA 2015	2015- taux consommation crédits en %	Variation CA 2014/CA2015
Total Gestion de l'Institution	18 802 365	17 898 185	16 849 921	94%	-10%
Administration générale (Fct 020 hors Haganis)	11 435 193	10 146 509	9 564 692	94%	-16%
DCSI (0201 à 0204)	5 368 150	5 300 384	4 930 532	93%	-8%
Assemblée Communautaire (021)	1 276 797	1 314 092	1 254 092	95%	-2%
Information et communication (023)	722 225	1 137 201	1 100 604	97%	52%

NB : Les frais de personnel du Pôle Communication sont intégrés à la fonction 023 pour la 1^{ère} fois au CA 2015

Le fonctionnement s'établit à 16 849 921 € et se décompose entre :

- ✓ les frais liés à l'assemblée communautaire pour un montant de 1 254 092 € ;
- ✓ les frais de communication institutionnelle pour 1 100 604 € comprenant les frais de personnel du Pôle concerné (580 469 €) qui sont ventilés dans la fonction pour la 1^{ère} fois au CA 2015 ;
- ✓ les frais de fonctionnement de la Direction Commune des Systèmes d'Information pour un montant de 4 930 532 € comprenant principalement les frais de personnel, maintenance ... Une refacturation est opérée envers les autres utilisateurs de la DCSI dont la Ville de Metz et différents organismes satellites (SCOTAM, ESAL, Syndicat de Mercy) ;
- ✓ 9 564 692 € pour les charges d'administration générale, comprenant principalement :
 - les frais du personnel non affectés sur les compétences communautaires (6 787 928 €). Ceux-ci diminuent par rapport à l'année 2014 de 1 774 770 € avec le transfert des frais de personnel des pôles opérationnels qui n'étaient pas encore ventilés dans les fonctions concernées (fonctions : 023 – 23 – 524 – 70 – 811 – 820 – 830 et 90) afin de disposer d'un coût complet d'exercice des compétences communautaires ;
 - les loyers et charges des locaux affectés à l'administration générale (1 023 528 €) dont Harmony Park,

d) La gestion de la dette et de la trésorerie.

La charge de la dette et de la trésorerie pour l'année 2015 se décompose entre :

- ✓ Les emprunts classiques destinés à financer une quote-part des investissements annuels :
 - La charge d'intérêt payée s'est élevée à 1 091 293 €,

- La combinaison d'emprunts récents à taux fixe et à taux variable a permis de limiter les frais financiers grâce au niveau très bas des taux sur les marchés financiers, et ce malgré un encours de dette plus important,
- les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) pour l'année 2015 ont été rattachés à hauteur de 168 383 €,
 - L'amortissement du capital s'est élevé à 2 263 428 €.
- ✓ L'emprunt obligataire 2012 des grandes collectivités de France a généré une charge d'intérêt de 210 700 €, 31 087 € d'ICNE et 490 000 € ont été provisionnés pour le remboursement in fine du capital.
 - ✓ Les crédits renouvelables (CLTR) ont permis d'ajuster, en cours d'exercice, pour de courtes périodes, le capital mobilisé au besoin de trésorerie réel de la collectivité, contribuant ainsi à diminuer globalement les frais financiers selon le détail suivant :
 - en 2015, les mouvements de gestion de dette – trésorerie ont généré des dépenses budgétaires pour 13 900 000 €,
 - des frais financiers ont été constatés à hauteur de 75 859 €,
 - parallèlement, les abaissements de plafond ont entraîné un remboursement de capital de 520 414 €,
 - ✓ Les frais de mobilisation des lignes de trésorerie se sont élevés à 26 696 €,
 - ✓ 81 599 € pour les autres frais bancaires dont les commissions de non utilisation.

3^{ème} partie : LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2015.

- En dépenses, 5 210 471 € de crédits d'investissement 2015 non réalisés sont proposés en report. Ils concernent plus particulièrement :
 - ✓ 1 054 651 pour le Centre Pompidou-Metz comprenant l'extension du restaurant et le programme d'investissement 2015 dans le cadre du Pacte Lorraine,
 - ✓ L'Archéologie Préventive (fonction 8103) : 999 500 € correspondant au solde de la subvention versée par le budget principal pour le financement de la part « Muséale » de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 14 décembre 2015,
 - ✓ 814 900 € pour la gestion des déchets (fonction 812),
 - ✓ Le développement économique (fonction 90) : 439 806 €,
 - ✓ L'assainissement pluvial (fonction 811) : 360 208 €
 - ✓ La DCSI (fonctions 0201 à 0203) pour 44 686 €,
 - ✓ L'enseignement supérieur (fonction 23) pour 137 730 € (travaux de bâtiments),
 - ✓ L'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine - CEFEDM (fonction 112) pour 147 500 € (travaux de bâtiments),
 - ✓ Les pistes cyclables de l'ex Val Saint-Pierre (fonction 8221) pour 146 204 €,
 - ✓ 766 799 € pour les zones d'activité (fonction 901 à 909).
- En recettes, sont également proposés des reports pour 3 700 709 € liés au transfert de l'ensemble des dépenses de la ZAC Lauvallières qui ont été portées par le budget principal avant la constitution du budget annexe « Zones en Régie ».

II. BUDGET ANNEXE « DECHETERIES »

La gestion des déchèteries est assurée par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole dans le cadre d'un budget annexe de type M4 faisant l'objet d'un assujettissement à la TVA.

	Réalizations de l'exercice 2015		Résultat de l'exercice	Résultat Reporté	Résultat Cumulé
	Dépenses totales	Recettes totales			
Exploitation	4 985 695,87	4 331 273,63	- 654 422,24	583 791,78	- 70 630,46
Restes à réaliser reportés	-	-	-	-	-
Total Exploitation	4 985 695,87	4 331 273,63	- 654 422,24	583 791,78	- 70 630,46
Investissement	4 281,43	17 847,67	13 566,24	- 8 110,02	5 456,22
Restes à réaliser reportés	-	-	-	-	-
Total Investissement	4 281,43	17 847,67	13 566,24	- 8 110,02	5 456,22
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE					- 65 174,24

* précédées de (-) si déficit

1) Les résultats

Le résultat de l'exercice 2015 s'analyse comme suit :

- le résultat de l'exercice en section d'investissement présente un excédent de 13 566,24 €, duquel il convient de déduire le déficit reporté (8 110,02 €), faisant apparaître un total excédentaire de 5 456,22 € ;
- le résultat de la section d'exploitation présente un déficit de 654 422,24 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 583 791,78 €, soit un total déficitaire de 70 630,46 € ;
- d'où un résultat de clôture déficitaire de 65 174,24 €.

2) Les réalisations de l'exercice

Concernant le détail de l'exercice budgétaire 2015 :

En fonctionnement les dépenses réelles de l'exercice 2015 se sont établies à 4 975 959 € dont :

- 4 279 000 € pour rémunérer le gestionnaire des déchèteries, la Régie Haganis,
- 20 000 € ont trait aux charges de personnel,
- 474 008 € de subvention d'équipement versée à la Régie Haganis relative aux programmes de travaux 2014 et 2015,
- 200 000 € de provisions pour risques et charges liés à un contentieux judiciaire.

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 4 326 992 € dont :

- 4 022 315 € de participations des collectivités utilisatrices des déchèteries (dont Metz Métropole pour 3 730 512 €),
- 226 732 € de redevances versées par la Régie Haganis,

- 77 944 € de compensations financières relatives à la collecte des déchets électriques et électroniques.

III. BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE »

L'activité « Archéologie Préventive » est assurée par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole dans le cadre d'un budget annexe de type M14 faisant l'objet d'un assujettissement partiel à la TVA.

	Réalizations de l'exercice 2015		Résultat de l'exercice	Résultat Reporté	Résultat Cumulé
	Dépenses totales	Recettes totales			
Fonctionnement	1 249 353,70	1 207 486,20	- 41 867,50	-208 845,98	- 250 713,48
Restes à réaliser reportés					
Total Fonctionnement	1 249 353,70	1 207 486,20	- 41 867,50	-208 845,98	- 250 713,48
Investissement	238 886,74	914 051,16	675 164,42	-700 241,21	- 25 076,79
Restes à réaliser reportés			-	-	-
Total Investissement	238 886,74	914 051,16	675 164,42	-700 241,21	- 25 076,79
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE					- 275 790,27

* : précédé de (-) si déficit

1) Les résultats

Le résultat de l'exercice 2015 s'analyse comme suit :

- le résultat de l'exercice en section d'investissement présente un excédent de 675 164,42 €, duquel il convient de déduire le déficit reporté (700 241,21 €), soit un total déficitaire de 25 076,79 € ;
- le résultat de l'exercice en section de fonctionnement présente un déficit de 41 867,50 € auquel il convient d'ajouter le déficit reporté (208 845,98 €), soit un total déficitaire de 250 713,48 € ;
- d'où un résultat de clôture déficitaire de 275 790,27 € ;
- les restes à réaliser qui s'élèvent à 999 500 € en dépenses et à 999 500 € en recettes font apparaître un solde nul qui, se cumulant au résultat de clôture, se traduit par un résultat de clôture cumulé déficitaire de 275 790,27 €.

2) Les réalisations de l'exercice

a) En investissement :

Les crédits de paiements en dépenses réelles se sont établies à 238 887 € se décomposant principalement entre :

- o le remboursement du capital de la dette liée au financement de la construction de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine : 229 280 €,
- o l'acquisition d'un véhicule pour le Pôle : 9 159 €.

b) En fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2015 se sont élevées à 1 235 303 € dont :
 - 822 623 € de frais de personnel, facturés par le Budget Principal ;
 - 149 501 € de frais liés aux chantiers de fouilles et aux diagnostics archéologiques ainsi qu'aux études post-fouilles ;
 - 143 095 € de frais de fonctionnement du bâtiment (chauffage, électricité ...) ;
 - 36 385 € de charges d'intérêts de la dette.
- Les recettes réelles de fonctionnement ont été constatées à hauteur de 1 207 486 € dont :
 - 17 991 € de redevance d'archéologie préventive,
 - 475 518 € de recettes des fouilles,
 - 705 900 € de subvention d'équilibre du budget principal pour le financement des activités "service public" de l'Archéologie Préventive (diagnostics et activité de conservation du mobilier archéologique ainsi les activités de promotion culturelle).

c) La dette :

Au 31 décembre 2015, l'encours de dette du budget annexe "Archéologie Préventive" est composé de 2 lignes d'emprunt pour un montant total de 3 748 471,30 € et se situe en intégralité en A1 dans la classification de la charte dite "Gissler".

IV BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS PUBLICS »

Le budget annexe "Transports Publics" est un budget géré sous la nomenclature M43 et assujetti à la TVA.

	Réalizations de l'exercice 2015		Résultat de l'exercice	Résultat Reporté	Résultat Cumulé
	Dépenses totales	Recettes totales			
Exploitation	63 869 314,77	64 040 293,16	170 978,39	1 014 037,70	1 185 016,09
dont Mouvements réels	54 776 564,05	62 331 570,16	7 555 006,11		
dont Mouvements d'ordre	9 092 750,72	1 708 723,00	- 7 384 027,72		
Total Exploitation	63 869 314,77	64 040 293,16	341 956,78	1 014 037,70	1 185 016,09
Investissement	20 644 445,55	20 056 203,09	- 588 242,46	531 065,13	- 57 177,33
dont Mouvements réels	18 935 722,55	10 959 658,37	- 7 976 064,18		
dont Mouvements d'ordre	1 708 723,00	9 092 750,72	7 384 027,72		
Restes à réaliser reportés	670 000,00	1 060 000,00	390 000,00	-	390 000,00
Total Investissement	21 314 445,55	21 116 203,09	- 790 278,92	531 065,13	332 822,67
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE					1 517 838,76

* précédées de (-) si déficit

1) Les résultats 2015

Le résultat de l'exercice 2015 s'analyse comme suit :

- la section d'investissement présente un déficit de 588 242,46 € au titre de l'exercice, auquel il convient de d'ajouter le solde excédentaire de l'exercice précédent (531 065,13 €), soit un déficit total de 57 177,33 € ;
- la section d'exploitation présente pour l'exercice 2015 un excédent de 170 978,39 €, auquel il convient d'ajouter le solde excédentaire de l'exercice précédent (1 014 037,70 €) portant l'excédent de fonctionnement à 1 185 016,09 € ;
- d'où un résultat de clôture excédentaire de 1 127 838,76 € ;

- les restes à réaliser qui s'élèvent à 670 000 € en dépenses et à 1 060 000 € en recettes font apparaître un excédent de financement de 390 000 €,
- qui se cumulant au résultat de clôture se traduit par un résultat de clôture cumulé excédentaire de 1 517 838,76 € dont 1 185 016,19 € pour le fonctionnement et 332 822,57 € pour l'investissement.

2) Les réalisations de l'exercice

Le détail des dépenses et recettes de l'exercice budgétaire est présenté ci-après :

a) La section d'exploitation

En section d'exploitation, les dépenses réelles de l'exercice s'établissent à 54 776 564 € et se répartissent principalement comme suit :

- La rémunération du délégataire de transports publics urbains de voyageurs, la SAEML TAMM : 46 359 915 €, en application de la Délégation de Service Public (DSP) applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.
- Le remboursement des frais financiers des investissements portés par le délégataire conformément à la DSP (nouveau système billettique, Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs, renouvellement du parc de véhicules et investissements supplémentaires) : 2 498 691 €.
- La compensation financière versée au Département de la Moselle au titre de l'utilisation des lignes interurbaines et de la prise en charge de certains transports scolaires : 1 344 152 €.
- La facturation par le budget principal des frais de personnel et des moyens généraux du Pôle Mobilité et Déplacements : 600 008 €.
- Les frais de communication liés à la compétence transports : 38 072 €.
- La compensation versée à la SNCF eu égard à l'intégration des tarifs : 95 459 €.
- Les frais financiers et charges d'intérêts liés aux emprunts METTIS et outils de gestion dette trésorerie pour le budget annexe "Transports Publics" : 2 859 205 €.
- La restitution de produits issus du versement transport suite à des réclamations : 97 290 €.
- Les provisions pour risques et charges : 127 500 €.

Les dépenses d'ordre sont exclusivement constituées de la dotation aux amortissements intégrant les immobilisations du projet METTIS et les autres immobilisations afférentes à la compétence « Transports Publics » qui a été mandatée pour 8 979 202 €.

Les recettes d'exploitation se sont établies en mouvements réels à 62 331 570 € et sont constituées principalement comme suit :

- Le Versement Transport perçu à hauteur de 41 937 476 € ;
- Le produit de la billetterie du réseau de transports, en application de la Délégation de Service Public : 11 603 935 € ;
- La subvention d'équilibre du budget principal de 3 356 000 € ;
- Le versement par l'Etat des indemnités relatives au préjudice subi par Metz Métropole sur le terrain d'assiette du Centre de Maintenance : 1 162 167 € ;
- Le remboursement par le délégataire du trop-perçu sur les acomptes de la rémunération R1 pour les années 2013 et 2014 lié au niveau de réalisation des objectifs annuels de la DSP : 1 824 772 € ;
- La participation de la DREAL et de la Région concernant le système de billettique : 520 000 € ;
- La dotation générale de décentralisation : 224 046 € versés par l'Etat et 794 441 € reversés par le Conseil Départemental de la Moselle.

b) L'investissement

- Point sur les Autorisations de Programme :

Le budget annexe "Transports publics" comporte 5 Autorisations de Programme avec une enveloppe totale de 242 600 000 € au 31 décembre 2015.

Les crédits de paiements mandatés en 2015 sur ces Autorisations de Programmes ont été de 4 912 582 €. Le taux de réalisation par rapport aux crédits de paiements votés a été de 59,4 % sur l'exercice 2015. En cumulé, la réalisation est de 227 777 328 € soit 99,9% par rapport aux AP votées.

Millésime	Type AP	Durée AP	Date d'expiration	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des Autorisations de Programme				Montant des Crédits de Paiements					
						Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Vote 2015	Montant Affecté	Montant de l'AP à annuler	Montant de l'AP au 31/12/2015	CP réalisés antérieurs	CP réalisés en 2015	CP 2016	Nouveau CP 2017 & suivants*	Solde de CP à annuler
2010	P	5	31/12/2016	QVTC001-01	METTIS - Acquisitions foncières (montants HT)	6 700 000		6 700 000		6 700 000	6 315 566	7 303	377 131	0	0
2009	P	5	31/12/2016	QVTC002-01	METTIS - Travaux lignes A et B (montants HT)	223 300 000		223 300 000		223 300 000	209 798 071	3 521 497	9 980 432	0	0
2010	P	5	31/12/2016	QVTC003-01	SAEIV	6 400 000		6 000 000	400 000	6 000 000	5 153 516	137 497	45 500	0	663 487
2010	P	5	31/12/2016	QVTC005-01	VIDEOSURVEILLANCE	600 000		585 400		600 000	474 615	293 504	51 000	0	-219 119
2013	P	5	31/12/2018	QVTC006-1	ACCESSIBILITE RESEAU (montants HT)	6 000 000		3 879 000		6 000 000	1 122 978	952 781	1 200 000	2 724 241	0
					TOTAL APCP "BA Transports Publics"	243 000 000	0	240 464 400	400 000	242 600 000	222 864 746	4 912 582	11 654 063	2 724 241	444 368

* intégrant l'ajustement des CP suite à la constatation du CA 2015

- **Les crédits de paiement :**

En section d'investissement, les dépenses réelles ont été ordonnancées à hauteur de 18 935 722 € se répartissant principalement comme suit :

- ✓ Les dépenses liées au projet METTIS s'élèvent à 4 052 488 € en 2015 et peuvent être détaillées ainsi :
 - 3 510 772 HT mandatés sur l'AP « METTIS – Travaux »,
 - Les participations versées dans le cadre des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les Villes de Metz et de Woippy pour 523 915 €.
- ✓ Les dépenses liées au Système d'Aide à l'Exploitation et l'Information des Voyageurs (SAEIV) pour 137 497 €.
- ✓ Les dépenses relatives à l'accessibilité du réseau ont été de 952 780 € et celles liées aux aménagements des lignes de 831 801 €.
- ✓ Le financement des biens acquis par le délégataire (bus, système billettique ..) et qui intégreront à terme le patrimoine de Metz Métropole : 2 154 310 €.
- ✓ Les dépenses relatives au capital de la dette concernant, d'une part, le transfert du prêt CDC vers le budget principal suite à la refacturation des embellissements urbains sur les voiries pour 7 000 000 € et, d'autre part, 3 805 714 € au titre du remboursement de la dette propre.

Les recettes réelles d'investissement se sont établies à 10 959 658 € et se répartissent principalement de la manière suivante :

- ✓ Les subventions liées aux études et travaux du projet METTIS : 1 126 338 € ont été encaissés en 2015.
- ✓ Le remboursement des avances versées dans le cadre des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les Villes de Metz et de Woippy pour METTIS ont été de 1 479 703 €.
- ✓ Le rachat par le Budget Principal des embellissements urbains sur les voies de circulation générale des voiries TCSP : 7 789 317 €.
- ✓ Les emprunts : les 3 lignes de prêts CDC sont mobilisées à 100% suite au tirage de 500 000 € en fin de période de mobilisation. Les 2 lignes de prêts restantes ont été consolidées pour 16 800 000 € et 7 000 000 €, respectivement sur Livret A + 1% et Euribor 3 mois + 1,77%.

c) La dette

Au 31 décembre 2015, l'encours de dette du budget annexe « Transports Publics » est composé de 7 lignes d'emprunt pour un montant total de 122 322 484,48 € et se situe en intégralité en A1 dans la classification de la charte dite "Gissler".

V. BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE »

Créé en 2013, le Budget Annexe « Zones en Régie » est issu de la fusion des Budgets Annexes "Metz Technopôle" et "Parc du Technopôle"; en sus de ces deux zones, le Budget Annexe "Zones en Régie" a vocation à suivre et à retracer les opérations d'aménagement qui concernent la Zone de Lauvillières ainsi que le Plateau de Frescaty.

	Réalizations de l'exercice 2015		Résultat de l'exercice	Résultat Reporté	Résultat Cumulé
	Dépenses totales	Recettes totales			
Fonctionnement	8 211 573,10	8 249 195,31	37 622,21	1 797 898,69	1 835 520,90
Total Fonctionnement	8 211 573,10	8 249 195,31	37 622,21	1 797 898,69	1 835 520,90
Investissement	8 149 205,31	4 721 732,75	-3 427 472,56	-1 565 394,98	-4 992 867,54
Restes à réaliser reportés	-	-	-	-	-
Total Investissement	8 149 205,31	4 721 732,75	-3 427 472,56	-1 565 394,98	-4 992 867,54
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE					-3 157 346,64

* : précédé de (-) si déficit

1) Le résultat de l'exercice 2015

Il s'analyse comme suit :

- le résultat de l'exercice en section d'investissement présente un déficit de 3 427 472,56 €, auquel il convient d'ajouter le déficit reporté (1 565 394,98 €), soit un total déficitaire de 4 992 867,54 € ;
- le résultat de l'exercice en section de fonctionnement présente un excédent de 37 662,21 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté (1 797 898,69 €), soit un total excédentaire de 1 835 520,90 € ;
- d'où un résultat de clôture déficitaire de 3 157 346,64 € lequel équivaut au résultat de clôture cumulé en l'absence de restes à réaliser.

2) Les réalisations de l'exercice 2015

En tant que budget de zones, les dépenses réelles sont exclusivement en section de fonctionnement et se sont établies à 4 389 840 € dont :

- La Zone Metz Technopôle : 43 € ont été mandatés.
- La ZAC de Lauvillières : 3 257 003 € ont été mandatés, et concernent la refacturation des dépenses supportées par le budget principal avant la création du budget annexe,
- Le Plateau de Frescaty : 1 112 794 € correspondant aux premiers travaux d'aménagement et de viabilisation,
- 20 000 € correspondant au remboursement de frais supportés par le Budget Principal.

Les recettes réelles de fonctionnement sont établies à hauteur de 99 990 €, lesquelles correspondent à la cession de surfaces constructibles supplémentaires pour une parcelle déjà vendue de la Zone Metz Technopôle.

Les mouvements d'ordre sont constitués par les annulations de stocks au 1er janvier 2015 et les constatations des nouveaux stocks au 31 décembre 2015.

VI. BUDGET ANNEXE « DECHETS VAL SAINT-PIERRE »

Ce budget est un budget annexe de l'ancienne Communauté de Communes du Val Saint-Pierre. Il regroupe les dépenses de collecte et de traitement des déchets des 4 communes concernées en raison du mode de financement choisi : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il s'agit, conformément à la réglementation, d'un budget annexe de type M4.

	Réalizations de l'exercice 2015		Résultat de l'exercice	Résultat Reporté	Résultat Cumulé
	Dépenses totales	Recettes totales			
Fonctionnement	572 335,74	522 327,57	- 50 008,17	13 958,39	- 36 049,78
Total Fonctionnement	572 335,74	522 327,57	- 50 008,17	13 958,39	- 36 049,78
Investissement	-	27 480,00	27 480,00	82 934,16	110 414,16
Restes à réaliser reportés	-	-	-	-	-
Total Investissement	-	27 480,00	27 480,00	82 934,16	110 414,16
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE					74 364,38

* : précédé de (-) si déficit

1) Le résultat de l'exercice 2015 s'analyse comme suit :

- le résultat de l'exercice en section d'investissement présente un excédent de 27 480,00 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté (82 934,16 €), soit un total excédentaire de 110 414,16 € ;
- le résultat de l'exercice en section de fonctionnement présente un déficit de 50 008,17 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté (13 958,39 €), soit un total déficitaire de 36 049,78 € ;
- d'où un résultat de clôture excédentaire de 74 364,38 €, lequel équivaut au résultat de clôture cumulé en l'absence de reste à réaliser.

2) Les réalisations de l'exercice 2015

Les dépenses réelles se sont établies à 544 703 €, exclusivement en fonctionnement et se composent principalement de la rémunération des prestataires en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour 543 945 € (gestion de la déchèterie : Régie Haganis ; collecte ...)

Les recettes réelles ont été arrêtées à 522 317 € se décomposant principalement entre :

- le produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 374 174 €,
- des ventes de produits et matière : 31 787 €,
- le soutien des éco-organismes : 115 778 €.